

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2023-00006

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal **le mardi 4 avril 2023, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser la construction d'un garage rattaché et d'un abri d'auto en façade de la résidence étant relié à 37% par un mur commun et dépassant le mur avant du bâtiment principal de plus de 100% du mur latéral de la résidence.

La réglementation en vigueur

Le Règlement de zonage numéro 2016-532 stipule à l'article 1.2.4 qu'un garage privé, un abri d'auto, une remise, doivent être attachés au bâtiment principal par au moins 60% d'un mur commun du bâtiment principal sans excéder le mur avant du bâtiment principal de plus de 20% du mur latéral du bâtiment principal.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 6 531 292 du cadastre du Québec, rue du Grand-Royal Est, sis dans la zone RV-2.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 04 avril 2023, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 16 mars 2023

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim,

(signé)
Pierre Archambault